



11, rue du Morvan
BP 80831
60008 BEAUVAIS
☎ : 03 44 05 02 20
09 83 30 02 20
snu60@snuipp.fr
60.snuipp.fr

Pierre Ripart
Secrétaire départemental

Beauvais le 12 octobre 2018

SNUipp de l'Oise
Fédération Syndicale Unitaire

à Monsieur l'Inspecteur d'académie-DASEN de l'Oise

Objet : CP-CE1 et évaluations nationales, CP-CE1 en REP et REP+, allègement de service en REP+

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Le SNUipp-FSU de l'Oise s'adresse à vous aujourd'hui, date de fin de saisie des résultats des évaluations nationales CP-CE1. Il vous rappelle son opposition à ces évaluations nationales CP-CE1 autant sur le fond que sur la forme. Le SNUipp-FSU vous saisit également de la situation des personnels de REP et REP+ au sein des CP-CE1 dédoublés ainsi que de l'organisation et du contenu des temps d'allègement de service en REP+.

Évaluations nationales CP-CE1

Le SNUipp-FSU de l'Oise dénonce la volonté de mettre en place une « culture de l'évaluation ». Il s'interroge sur la finalité de ces évaluations et craint qu'elles ne servent uniquement à comparer les écoles, les classes, les élèves et les personnels. Les systèmes scolaires à l'étranger qui ont utilisé ces méthodes de comparaison n'ont pas fait la preuve de leur efficacité, voire pour certains comme la Suède, cette mise en concurrence a précipité leur chute aux évaluations internationales. D'autres pays, comme l'Angleterre, qui avaient instauré ce type d'évaluations, sont en train de les abandonner suite aux mobilisations des parents et des enseignant•es.

Ces évaluations contenaient des items qui n'étaient pas en lien direct avec ce que les élèves étaient en train d'apprendre, la durée de passation de certaines questions n'était pas non plus adaptée pour bon nombre d'entre elles. Ces limitations du temps et l'aide non autorisée ont généré beaucoup de stress chez les élèves comme les enseignant•es.

A l'issue de ces évaluations, il était demandé de saisir les réponses des élèves mais elles seront analysées, par un logiciel national. Ce logiciel établira un « profil » pour chaque élève. Puis, des « remédiations » devraient être proposées par type d'erreurs. Le logiciel ne prendra pas en compte la personnalité de l'élève, sa maturité, ce qu'il vit et qui entrave ses apprentissages et qui nécessite une aide complémentaire. Aussi nous considérons que ces évaluations ne sont pas adaptées, qu'elles ne sont pas une aide aux apprentissages des élèves et à la conception de l'enseignement.

Pour le SNUipp-FSU, les évaluations doivent rester au service des élèves et des enseignant•es. Les enseignant•es souhaitent continuer à concevoir des évaluations qui permettent de comprendre ce qu'un élève réussit ou ce qui lui pose problème afin de l'aider à réussir.

La durée de saisie a également été largement sous-évaluée. Les personnels sont bien loin des 5 heures à défalquer de l'APC et d'une partie de la 2^{nde} journée de pré-rentree, il faut plutôt compter 10 à 15 heures (voire plus) de saisie quand les bugs de l'application s'arrêtaient, qu'il était possible de s'y connecter (car à certaines heures d'affluence, le mercredi, en début de soirée ou samedi c'était très compliqué) ou quand les codes communiqués aux écoles fonctionnaient. Le SNUipp-FSU vous demande donc de prendre cette situation en considération.

CP-CE1 dédoublés en REP et REP+

Le SNUipp-FSU vous alerte également au sujet du remplacement sur les CP CE1 dédoublés en REP et REP+. Qu'il s'agisse d'absences prévues et anticipées (dans la cadre de l'allègement de service, de formations spécifique CP, etc.) ou d'absence non prévues (CMO), nous vous demandons de bien vouloir considérer ces classes en tant que telles et d'y affecter un·e remplaçant·e ou modulateur·trice à chaque absence d'un·e enseignant·e. En effet, sur plusieurs circonscriptions, les remplacements sur ces classes se font en regroupant des classes.

Le SNUipp-FSU attire votre attention sur le fait que les enseignant·es du premier degré n'ont pas vocation à déménager tables et chaises et qu'il ne leur appartient pas de déplacer une ou plusieurs classes dans un autre lieu quand bien même ces classes seraient à effectifs réduits.

Il souhaite vous alerter sur le fait que chaque classe est une entité à part entière avec un fonctionnement, des repères sous forme d'affichages, un emploi du temps qui lui sont propres ; ces déplacements réguliers ne favorisent ni les apprentissages des élèves ni l'exercice des missions des remplaçants et modulateurs sur ces regroupements de deux classes.

Les personnels reçoivent également beaucoup de visites au sein de leur classe. Le SNUipp-FSU souhaite que les objectifs de ces visites soient clarifiés et précisés comme des moments de conseil et non d'inspection car elles entraînent beaucoup de stress et d'appréhension autant dans la préparation que le moment de la visite. Il rappelle également le caractère non obligatoire de ces visites. En amont de ces dernières comme après, nos collègues sont invités à remplir bon nombre de documents. Si nous rappelons le caractère non obligatoire de ces demandes, le SNUipp-FSU vous sollicite afin que cette charge de travail soit allégée sur le volume des documents et également sur le nombre de visites.

Allègement de service en REP+

Pour finir, le SNUipp-FSU attire également votre attention sur le contenu des temps d'allègement de service. En effet, la circulaire n°2014-077 du 4 juin 2014 précise que « Les enseignants [...], bénéficient de la libération de 18 demi-journées par année scolaire dans leur service d'enseignement pour participer aux travaux en équipe nécessaires à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves et à la formation [...]. Sont particulièrement visés le travail en équipe des maîtres de l'école ou du cycle, les rencontres avec d'autres professionnels dans le premier degré (maîtres E ou G, psychologues scolaires, assistants d'éducation ou pédagogiques, personnels infirmiers ou médecins notamment) mais aussi des rencontres de travail entre les deux degrés, notamment dans le cadre du conseil école-collège et des rencontres avec des partenaires. Ces activités seront organisées en concertation avec les équipes pédagogiques et sous la responsabilité des IEN. Elles permettront également le suivi de modules de formation continue spécifiques. »

Le SNUipp-FSU souhaite que le contenu de ces activités de formation ou de modulation dans le cadre des 18 demi-journées soit travaillé, conformément à cette circulaire, en concertation avec les équipes pédagogiques avec une réflexion commune et pas uniquement descendante et unilatérale afin de permettre aux personnels d'exprimer des besoins spécifiques et qu'il ne se substitue pas à la formation spécifique des enseignant·s de CP et CE1 qui lui est indépendante.

Le SNUipp-FSU vous remercie de l'attention que vous porterez à nos demandes.

Veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos sincères salutations et soyez assuré de notre attachement au service public et laïc d'éducation.

Pierre Ripart

Secrétaire départemental du SNUipp-FSU de l'Oise

A handwritten signature consisting of a stylized, cursive letter 'P' with a horizontal line extending to the right. To the right of the signature, the initials 'PR.' are written in a simple, blocky font.